



Passeport biométrique

Votre rendez-vous est susceptible d'être annulé à tout moment en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et des instructions gouvernementales. La présence du demandeur est obligatoire, (y compris pour les mineurs).

N'oubliez pas de remplir et d'imprimer votre pré-demande avant de vous rendre en mairie et de vérifier que vous ayez bien toutes les pièces à fournir (voir liste dans la rubrique "Documents" ci-dessous). L'achat du timbre fiscal peut se faire en ligne lors de la pré-demande ou dans un bureau de tabac.

En cas d'empêchement ou si vous êtes malade, pensez à annuler votre rendez-vous afin qu'une autre personne puisse en bénéficier.

Les rendez-vous sont limités au maximum à 4 personnes en même temps, au-delà de ce nombre vous devrez prendre plusieurs rendez-vous séparément, le service ne dispose pas d'assez d'espace pour accueillir des familles entières dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

Le retrait du passeport se fait sans rendez-vous (la présence du demandeur est également requise au retrait, y compris les mineurs à partir de 12 ans accompagnés de leur représentant légal).

Merci de respecter l'horaire de votre rendez-vous.

Infos pratiques

Dépôt de dossier à l'Hôtel de Ville uniquement sur rendez-vous.

Documents

[Autorisation nom d'usage pour mineur](#)

[Pièces à fournir](#)

Liens utiles

[1- Réaliser une pré-demande en ligne](#)

[2 - Achat de timbre en ligne](#)

[3 - Prendre un rendez-vous](#)

[4 - Trouver une mairie équipée](#)

[5 - Conseils aux voyageurs](#)